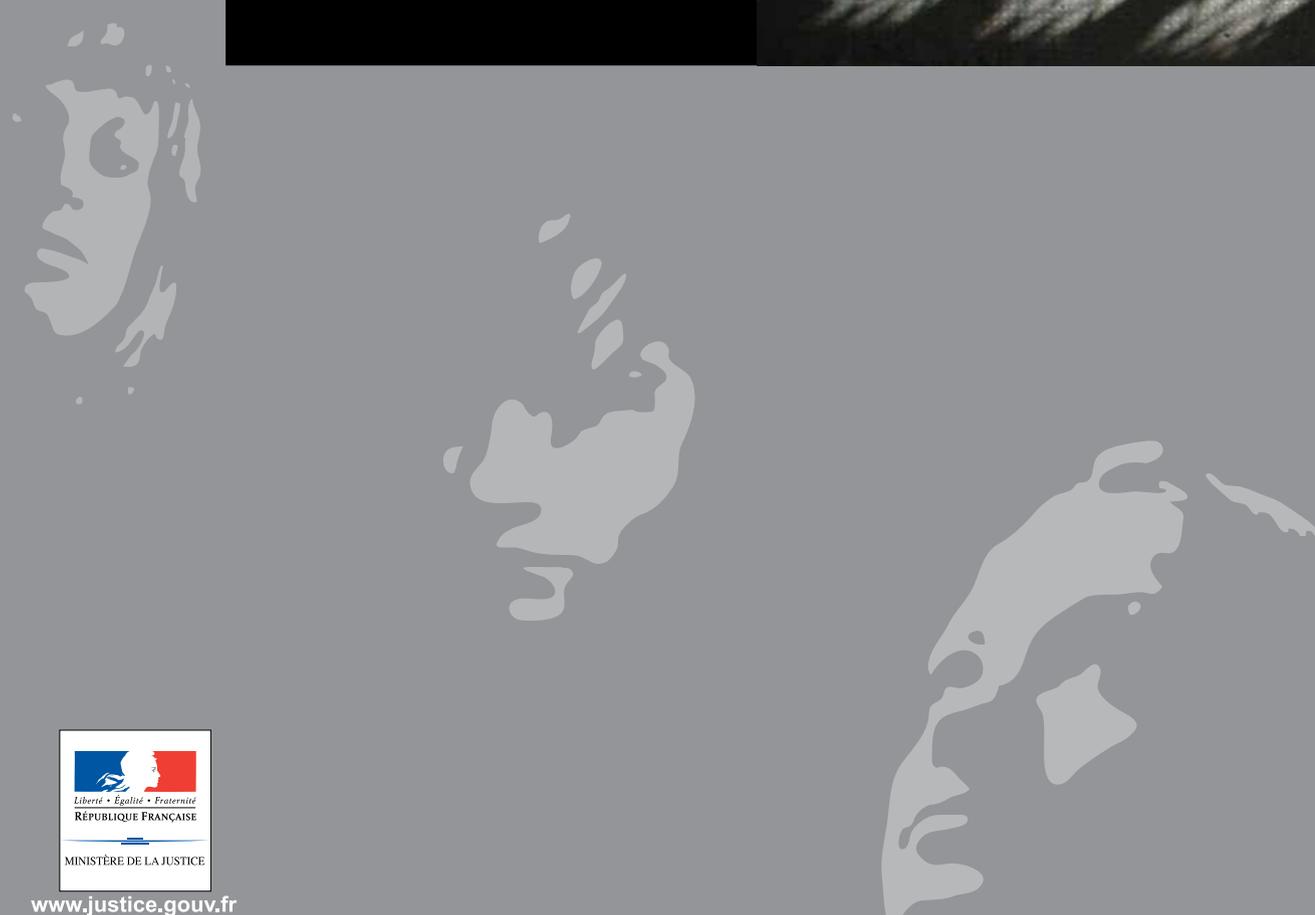


prison : genre

féminin



L'exposition





La question des femmes détenues est peu traitée. Minoritaires dans les établissements pénitentiaires (4% environ de la population pénale générale), les femmes détenues restent discrètes et défrayent rarement les chroniques pénitentiaires.

Vivent-elles pour autant le temps de leur peine moins difficilement voire douloureusement ?

Non, bien sûr ! Mais ces difficultés restent souvent silencieuses dans la sphère de l'intime.

Le temps confisqué, les liens familiaux qui parfois se délitent, la solitude et la peur de l'avenir restent des « marqueurs » de la détention des femmes.

Nul autre qu'elles ne peut en parler car il faut vivre la prison « de l'intérieur » pour en témoigner valablement .

Leur parole, sans réserve aucune, fait partie intégrante de cette exposition.



Ancienne maison d'arrêt de Valence, projet "Mémoire de lieux, mémoire de vies" (SPIP Drôme) © Franck Jules

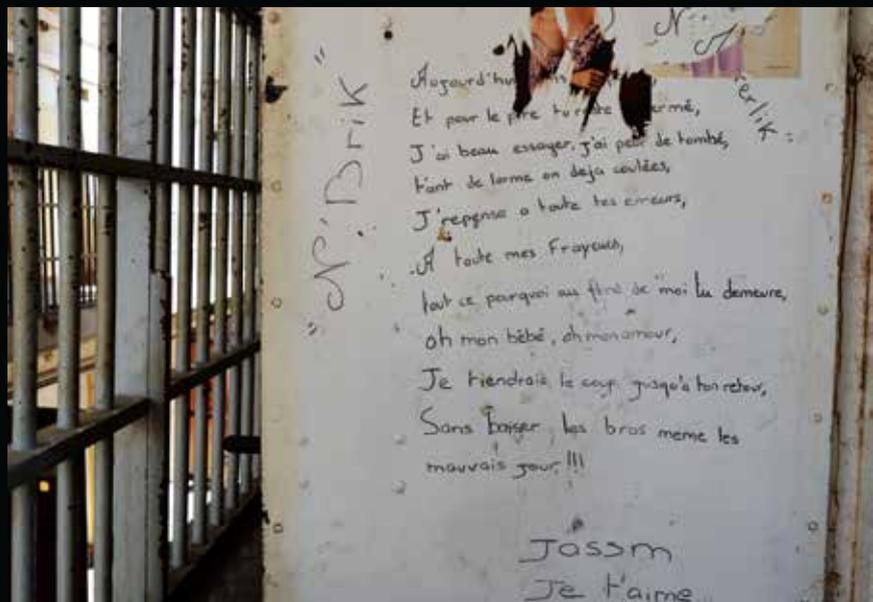
La détention des femmes



La détention des femmes

QUELQUES CHIFFRES

- > **78 305** personnes écrouées dont **2 795** femmes (**2 580 en métropole** et **215 en outre-mer**) au 1^{er} mars 2016,
- > **63** établissements accueillent des femmes détenues. **2** seulement leur sont spécialement dévolus (*Centre pénitentiaire de Rennes* et *Maison d'arrêt de Versailles*),
- > **25** établissements sont équipés pour l'accueil des enfants,
- > **35,5 ans** est l'âge moyen des femmes détenues.

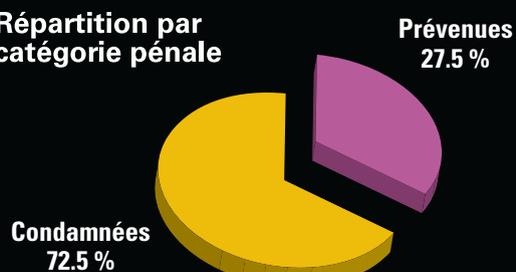


Centre pénitentiaire des femmes de Marseille ©Bernard Lévy



Quartier pour femmes de l'ancienne prison d'Avignon, fermée en 2003
©Bernard Lévy

Répartition par catégorie pénale



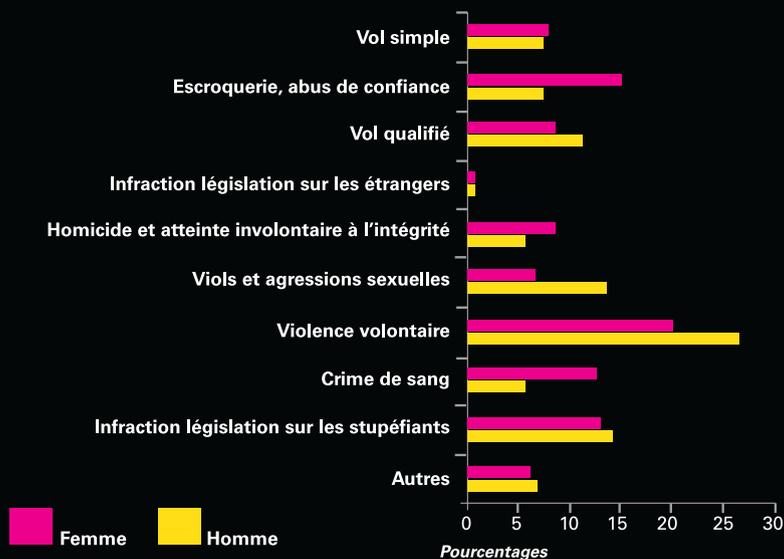
1^{er} mars 2016

Les femmes constituent une population très minoritaire parmi les personnes placées sous main de justice. Au 1^{er} mars 2016, 3,6 % de la population pénale écrouée étaient des femmes.

Bien que peu nombreuses, on constate une augmentation régulière du nombre de femmes incarcérées. Leur effectif a ainsi plus que doublé depuis 1980, passant de **1 159 (1980)** à **2 795 (2016)**.

La détention des femmes

Pour quelles raisons sont-elles incarcérées ?



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille ©Bernard Lévy

« Je dirais, concernant ma détention, qu'elle est positive, dans le sens où elle a totalement changé ma vie, cela très clairement, parce que je n'ai plus le même regard sur moi-même, la personne que je suis. Bizarrement en prison, je me sens libre, plus libre que ce que j'ai pu vivre auparavant. Donc, je profite de mon incarcération pour me reconstruire. »

Catherine

« Prison : genre féminin »

Extrait d'entretiens audiovisuels : Jean-François Alonzo et Jean-Michel Armand (Énap) au Centre de détention de Roanne - Décembre 2015



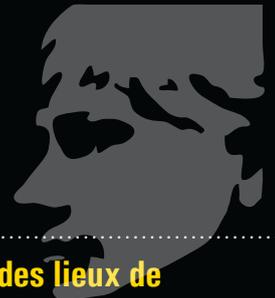
Ancienne maison d'arrêt de Valence ©Jean-François Alonzo / Fonds CRHCP / Énap - CRHCP

Les femmes détenues proviennent, pour la plupart, de milieux défavorisés et sont souvent très désocialisées lors de leur incarcération. **8,9%** ont un niveau d'instruction primaire, **60%** ont un niveau secondaire. Elles ont fréquemment dû faire face, davantage que les hommes, à des situations de violences familiales ou conjugales.

Les personnes détenues mères sont, la plupart du temps, célibataires ou séparées, plus isolées encore que les autres, nourrissant une très forte culpabilité vis-à-vis de leurs enfants.

Des difficultés à la fois physiologiques, psychologiques et sociologiques importantes sont souvent constatées chez les femmes détenues.

La détention des femmes



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille © Bernard Lévy

Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Avis du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privées de liberté.

Chaque département ne dispose pas d'une structure recevant des femmes et les établissements pour peines sont inégalement répartis sur le territoire national, la plupart se situant dans une moitié nord de la France. La majorité des femmes détenues sont donc incarcérées dans des quartiers «femmes» au sein d'établissements pénitentiaires hébergeant majoritairement des hommes.

Du fait du nombre réduit de maisons d'arrêt accueillant des femmes et du maillage territorial déséquilibré en matière d'établissements pour peines hébergeant des femmes, ces dernières sont souvent incarcérées dans des établissements éloignés de leurs proches.

CARTE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES ACCUEILLANT DES FEMMES



- Baie-Mahault (Guadeloupe)
- Ducos (Martinique)
- Remire-Montjoly (Guyane)
- Saint-Denis (la Réunion)
- Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
- Faa'a Nuutania (Polynésie française)
- Majicava (Mayotte)

Établissements des DOM-TOM

- Limite de département
 - Limite de DR
 - Maison d'arrêt
 - Centre de détention
 - Centre de semi-liberté
 - Centre pénitentiaire (QMA pour les femmes)
 - Centre pénitentiaire (quartier MA + quartier CD pour les femmes)
 - Centre pénitentiaire (quartier MA + quartier semi-liberté pour les femmes)
 - Etablissement pénitentiaire pour mineurs
 - Pau Etablissement disposant d'un quartier nursery
- Seuls le CP de Rennes et la MA de Versailles sont des établissements uniquement de femmes détenues.
- Les femmes représentent moins de 4% de la population détenue.

La détention des femmes



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille - © Dicom- DAP

« Ce qui m'a le plus étonnée dans les premiers jours de mon incarcération, c'est l'humanité et la solidarité de mes co-détenues parce que tout de suite, beaucoup de filles sont venues me voir et étaient présentes, m'ont expliqué tous les rouages de la prison, m'ont poussée à me redresser et m'ont dépannée d'un tas de choses dont on manque immédiatement quand on arrive parce que je suis restée sans affaires pendant près d'une semaine. »

Catherine

« Prison : genre féminin »

Extrait d'entretiens audiovisuels : Jean-François Alonzo et Jean-Michel Armand (Énap) au Centre de détention de Roanne - Décembre 2015

Contrôleur général des lieux de privation de liberté

AVIS du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privées de liberté.

Le blocage des mouvements en détention, facteur d'inégal accès aux services communs

Le principe de séparation stricte entre hommes et femmes détenus contraint l'accès des femmes aux équipements communs : leurs mouvements doivent s'intercaler entre ceux, plus fréquents, des hommes détenus, entraînant souvent la création de créneaux horaires limités. De la même manière, elles n'ont pas la possibilité d'occuper un poste de travail au sein des services centraux communs tels que la cuisine, le vestiaire, la lingerie, la réserve des cantines ...

Par ailleurs, le principe selon lequel la surveillance des femmes détenues doit être assurée par des femmes (sauf personnels d'encadrement) peut, de facto, limiter l'accès des femmes détenues aux activités.

La mixité, moyen d'accroître et de diversifier l'offre des activités pour les femmes

Du fait de leur accès limité aux espaces communs situés dans les quartiers «hommes» (gymnase, ateliers de production, salle de culte ...), les femmes sont souvent cantonnées à des activités d'intérieur au sein des quartiers «femmes», entraînant la reproduction de certains stéréotypes de genre.

Malgré l'existence de quelques projets expérimentaux dans certains établissements, cet accès globalement limité aux activités appauvrit leur vie quotidienne et influe de manière négative sur leur préparation à la sortie.

La mixité lors des temps collectifs, inscrite dans la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, mais peu mise en œuvre, permettrait que femmes et hommes accèdent aux activités de manière plus équitable, plus diversifiée et moins stéréotypée au regard de leur genre.



Ancienne maison d'arrêt de Riom - © Jean-François Alonzo / Fonds CRHCP / Énap - CRHCP

La détention des femmes



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille ©Bernard Lévy



Centre pénitentiaire de Seysses : Atelier d'art floral

« La prison, elle m'a rendue abîmée, ça c'est certain mais d'un côté, elle m'a rendue meilleure et aussi résiliente parce que je sais exactement ce que je veux faire à ma sortie. C'est important parce que j'ai compris aussi que dans ce milieu, ou tu t'en sors une bonne fois pour toute ou tu reviens encore et encore et encore et cela ne s'arrêtera jamais ».

Priscillia

« J'essaie de rythmer mon quotidien pour ne pas tomber dans l'oisiveté. J'étais une femme hyper active à l'extérieur, donc je reste active en prison. Je suis une formation actuellement. Je suis inscrite à toutes les activités possibles. Je lis, j'écris, je fais du sport. »

Catherine

« Prison : genre féminin »

Extrait d'entretiens audiovisuels : Jean-François Alonzo et Jean-Michel Armand (Énap) au Centre de détention de Roanne - Décembre 2015



Maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis : Bibliothèque

La détention des femmes

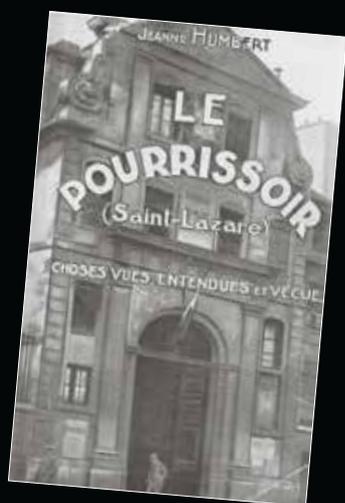
ZOOM ARRIÈRE

En **1855**, le nombre de femmes dans les prisons françaises s'élevait à **13 000** (soit **20 à 22%** de la population carcérale totale, un record pour le **19^{ème} siècle**).

Le plus souvent jeunes, célibataires, peu instruites, voire illettrées, les femmes étaient généralement incarcérées pour vol ou atteinte contre les personnes, avortement ou infanticide. Grâce au recul de la

pauvreté et à l'éducation, la part de femmes détenues tombera à **4 000** au début du **20^{ème} siècle** (**15%** de la population pénale environ).

Au **20^{ème} siècle**, à l'exclusion des périodes de guerre ou d'après-guerre où les femmes sont condamnées pour des raisons liées aux conflits, le taux de détention des femmes baissera régulièrement pour atteindre **moins de 5%** à partir de **1960**.



Ancienne léproserie, « Saint-Lazare » est transformée en prison dès le début du **XVII^{ème} siècle**. En **1811**, l'établissement est reconverti en hôpital-prison où sont internées les prostituées vénériennes de Paris. Il sert également de maison d'arrêt pour femmes. Il ferme ses portes en **1935**, les femmes y étant écrouées sont alors transférées à la prison de la « Petite Roquette



Maison d'arrêt de Saint-Lazare : atelier de matelasserie, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap



Maison centrale de Montpellier : atelier de couture, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap



Prison de la Petite Roquette (Paris), vers 1970 - ©Marie-Marguerite Mariani

La détention des femmes



Maison d'arrêt de Toulouse : femme détenues faisant la lessive, 1929 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap



Maison centrale de Montpellier : relevé des mesures anthropométriques d'une femme détenue, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap



Maison centrale de Montpellier : femme détenue en tenue pénale, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap



Prison Sainte-Marguerite de Strasbourg : femme détenue travaillant en cellule, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap

Les photographies du **studio Henri Manuel** proviennent d'une série de reportages réalisés entre 1928 et 1932, à la demande du ministère de la Justice.

Ces témoignages exceptionnels sur la vie quotidienne des personnes détenues et des personnels dans l'Entre-deux-Guerres (*plus de 1 000 clichés*) concernent 22 établissements pour adultes (*6 maisons centrales et 15 maisons d'arrêt*) et 9 établissements pour mineurs (*maisons d'éducation surveillée, colonie correctionnelle, école de réforme, école de préservation, prison de la Petite-Roquette à Paris*).



Maison d'arrêt d'Angoulême : Cour de promenade du quartier femmes - © Eric Lebeau, Isabelle Lavalette, Claude N'Guyen (Concours photo Énap 2013)

Le corps de la femme en détention

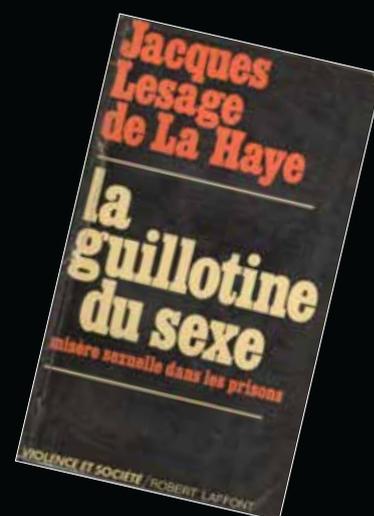


Le corps de la femme en détention

« C'EST LA DOUBLE PEINE. EN PLUS DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ, ON EST PRIVÉES D'AFFECTION, D'AMOUR ET DE SEXUALITÉ »

Citad'elles - n° 2 - Printemps 2013 - réalisé au Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes - *Derrière les murs, quelle sexualité ?*

Extrait interview croisée Patrice Cudicio, sexologue, et Myriam Joël, Sociologue
Dossier réalisé par Jessica et Falovy - Témoignage anonyme



Des parcours de vie difficiles, souvent en-dessous du seuil de pauvreté, des carences économiques, affectives, culturelles, familiales, des prises de risques pour ces femmes venues d'ailleurs, des femmes jeunes, enceintes, mamans, vieilles, seules, prostituées, toxicomanes...aux corps le plus souvent maltraités par elles-mêmes ou...par d'autres !

Le corps des femmes en détention est le premier lieu d'expression du malaise, de l'agressivité et de la plainte. La détention et ses conséquences modifient aussi le corps et sa symbolique en produisant souvent, chez les femmes détenues, une désappropriation de la féminité favorisant parfois des attitudes régressives et morbides.



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille © Bernard Lévy

Le corps de la femme en détention

« LA QUESTION DU PLAISIR ME SEMBLE PARTICULIÈREMENT IMPORTANTE, DANS LA MESURE OÙ DE NOMBREUSES FEMMES QUE J'AI RENCONTRÉES S'Y REFUSAIENT (LE PLAISIR SEXUEL MAIS AUSSI ALIMENTAIRE) DANS UNE OPTIQUE DE PÉNITENCE »

Citad'elles - n° 2 - Printemps 2013 - réalisé au Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes - *Derrière les murs, quelle sexualité ?* Extrait interview croisée Patrice Cudicio, sexologue, et Myriam Joël, sociologue - Dossier réalisé par Jessica et Falovy - Myriam Joël



Ancienne maison d'arrêt de Riom -
© Bernard Lévy

*Si vous saviez mes ongles ...
Qui ne poussent plus
Si vous saviez mon souffle ...
Qui s'interrompt tout d'un coup,
Comme s'il voulait se contrôler lui-même.
Si vous saviez comme mon ouïe est attentive
A tous les chuchotements, les bruits de clefs
Si vous saviez comme mon odorat
S'est évanoui avec le temps
Si vous saviez mon dos ...
Qui porte le poids du ras-le-bol, de l'attente
Mes muscles qui se contractent, vous le savez ?
Si vous saviez mes seins ...
Qui ne sont plus ce qu'ils étaient avant,
Ils tombent, perdent de leur fermeté avec les mois
Si vous saviez que le corps change en prison [...]*

Texte extrait de : « ÉCLOSION : journal de corps féminins en détention », Textes écrits par des femmes détenues du centre pénitentiaire de Seysses, sous la dir. de Stéphanie Fontez et Alice Subias (Cie Plumes d'Elles), Auterive : Le Griffon bleu, 2013.



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille ©Bernard Lévy

Le corps de la femme en détention

En vue de réduire l'écart entre l'intérieur et l'extérieur et de favoriser la réinsertion, des séances autour de l'hygiène de vie sont proposées aux femmes qui le souhaitent : la **nutrition** fait écho aux apprentissages de l'enfance et aux racines culturelles, le **sommeil** réveille les vieux démons des peurs et angoisses de la nuit, de la solitude.

L'**hygiène** interroge l'image du corps de la femme, la **féminité** et la **communication** à l'autre et enfin, la question de la **sexualité** (*souvent amnésiée ou déplacée en cours de détention*), de ses plaisirs et de ses risques, est abordée pour favoriser une réconciliation avec son image et **retrouver l'estime de soi**.



Centre pénitentiaire de Fresnes : Défilé de mode "D-Tenues"



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille vers 1990 - © Eric Vazzoler



Centre de détention de Bapaume : Atelier de danse (crédit Hors cadre)

Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Avis du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privées de liberté.

Une attention particulière doit être portée à la protection de la santé, de la dignité et de l'intimité des femmes dans les lieux de privation de liberté au regard de leurs besoins spécifiques en matière de soins médicaux et d'hygiène.

La règle pénitentiaire européenne n° 19.7 rappelle que des mesures spéciales doivent être prises afin de répondre aux besoins hygiéniques des femmes. Dans les établissements pénitentiaires, l'accès aux soins gynécologiques est extrêmement variable d'un établissement à l'autre. L'article 52 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 indique que « tout accouchement ou examen gynécologique doit se dérouler sans entraves et hors la présence du personnel pénit-

tentiaire, afin de garantir le droit au respect de la dignité des femmes détenues ».

Les femmes se plaignent souvent de ce que la gamme des produits d'hygiène féminine (tampons ou serviettes hygiéniques, savon de toilette intime, etc.) et des produits ou accessoires de beauté (maquillage, teinture pour cheveux, fer à lisser, matériel d'épilation, etc.) disponibles en cantine est très restreinte. Le « kit d'hygiène » fourni aux femmes est le même que celui distribué aux hommes à l'exception de l'ajout de serviettes hygiéniques. Les femmes doivent donc s'approvisionner en produits de base (brosse à cheveux, par exemple) par le biais des cantines exceptionnelles.

Le corps de la femme en détention



Prison de la petite Roquette (Paris) : infirmerie, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. ENPJJ

ZOOM ARRIÈRE

Dans le monde carcéral d'autrefois, le corps des femmes détenues, comme celui des hommes d'ailleurs, n'a que peu d'importance s'il est apte à travailler. L'attention au corps se limite aux soins prodigués par le médecin de la prison en cas de maladie ou de blessure.

Le port du costume pénal, le travail obligatoire et une discipline de fer gommant toute trace de féminité ou de personnalité.



Maison centrale de Montpellier : femme détenue au quartier disciplinaire, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap



Maison centrale de Haguenau : femmes détenues en tenue pénale, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap



Maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis - © Michel Lemoine

Les relations familiales



Les relations familiales

Le maintien des liens familiaux, condition fondamentale de la réinsertion des personnes placées sous main de justice et de la prévention de la récidive, est une des principales missions de l'administration pénitentiaire qui l'exerce en collaboration avec les collectivités territoriales et ses partenaires (associations, prestataires privés...).

Il s'agit de permettre aux personnes détenues de conserver leurs rôle et statut au sein de leur famille, et aux familles d'être reçues dans de bonnes conditions lorsqu'elles se rendent dans les établissements pénitentiaires.

Les personnes détenues restent titulaires de l'autorité parentale; elle peut leur être totalement ou partiellement retirée si l'infraction commise concerne leurs propres enfants.

« RESTER EN LIEN AVEC SON ENFANT, C'EST ÉVITER LES SECRETS ET LES NON-DITS. LES PARENTS PENSENT QUE PARLER DES MOTIFS D'INCARCÉRATION VA TRAUMATISER LES ENFANTS. C'EST LE CONTRAIRE »

Citad'elles - n° 3 - Hiver 2013 - réalisé au Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes
Extrait interview de Marine Boudier, directrice de l'association Enjeux d'Enfants



Ancienne Maison d'arrêt de Valence, projet "Mémoire de lieux, mémoire de vies" (SPIP Drôme) - © Franck Jules



Maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis - © Michel Lemoine

Les relations familiales

L'administration pénitentiaire met en œuvre différents dispositifs permettant de maintenir le lien familial ou amical entre la personne détenue et ses proches : parloirs, téléphone, correspondance, unité de vie familiale (UVF).

La téléphonie (légale ou illégale) remplace souvent le traditionnel courrier, la lettre cent fois écrite, parfois par un écrivain public improvisé durant le temps de la promenade.

Les unités de vie familiale (UVF) instaurées en 2003 et généralisées par la loi pénitentiaire de 2009, permettent aux personnes détenues pour 24, 48 ou 72 heures de retrouver leurs proches. Mais certaines personnes détenues, hommes ou femmes, finissent par redouter cette illusion de vie familiale retrouvée et brutalement interrompue.



© <http://fr.freepik.com>

« MÊME DÉTENUE, IL FAUT RESTER MAMAN »

Citad'elles – n° 4 – Printemps 2014 – réalisé au Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes
Extrait interview de propos recueillis par Carmen



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille ©Bernard Lévy

« J'ai mon chéri qui vient me voir tous les dimanches, deux heures le matin, deux heures l'après-midi. C'est vraiment un bonheur quand je le vois. C'est une bouffée d'oxygène, c'est mon petit bonheur, c'est mon petit plaisir ».

Margot

« Prison : genre féminin »

Extrait d'entretiens audiovisuels : Jean-François Alonzo et Jean-Michel Armand (Énap) au Centre de détention de Roanne - Décembre 2015



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille ©Bernard Lévy

Les relations familiales



Centre pénitentiaire des femmes de Marseille © Bernard Lévy

« ON EST DES MAMANS NORMALES, AVEC DES BÉBÉS NORMAUX, DANS UN CONTEXTE ATYPIQUE. »

Citad'elles – n° 4 – Printemps 2014 – réalisé au Centre pénitentiaire pour femmes de Rennes
Extrait interview de propos recueillis par Carmen

L'administration pénitentiaire permet l'accueil et l'hébergement d'un enfant de moins de 18 mois auprès de sa mère incarcérée, dans des *quartiers nurserie* spécifiquement prévus et aménagés au sein de certains établissements pénitentiaires (l'enfant n'est pas écroué).

L'accueil et la vie de l'enfant auprès de sa mère incarcérée sont organisés en étroite partenariat avec les services du conseil départemental territorialement compétent et les partenaires associatifs dont le Relais Parents/Enfants.

« Les unités de vie familiale, il faut un temps d'adaptation. C'est pour ça que moi personnellement, je n'ai pas fait venir mes enfants parce qu'il y a un aspect psychologique qui fait que, si maman nous fait venir en prison, c'est qu'elle va rester plus longtemps ».

Priscillia

« Prison : genre féminin »

Extrait d'entretiens audiovisuels : Jean-François Alonzo et Jean-Michel Armand (Énap) au Centre de détention de Roanne - Décembre 2015

ENFANTS EN BAS ÂGE

Règles pénitentiaires européennes (2006)

36.1 Les enfants en bas âge peuvent rester en prison avec un parent incarcéré, uniquement si tel est l'intérêt de l'enfant concerné. Ils ne doivent pas être considérés comme des personnes détenues.

36.2 Lorsque des enfants en bas âge sont autorisés à rester en prison avec un parent, des mesures spéciales doivent être prises pour disposer d'une crèche dotée d'un personnel qualifié, où les enfants sont placés quand le parent pratique une activité dont l'accès n'est pas permis aux enfants en bas âge.

36.3 Une infrastructure spéciale doit être réservée afin de protéger le bien-être de ces enfants en bas âge.

Les relations familiales

ZOOM ARRIÈRE



Maison d'arrêt de Nancy : nurserie, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap

Longtemps, en prison, le seul lien possible avec ses proches était le parloir. Confiné, séparé par un grillage et un couloir central dans lequel le surveillant faisait les cent pas et tentait d'écouter les conversations, ce court temps arraché à la grisaille du quotidien était alors le seul possible.

C'est dans ce lieu paradoxal que se déliaient parfois les liens affectifs qui ne résistaient pas à la séparation. Cet autre si proche et pourtant intouchable... bien des couples et des familles se sont dissous dans cet espace de l'impossible lien.

La relation entre la mère détenue et son enfant est une question particulièrement sensible. Pendant longtemps, les mères ont pu garder leur enfant auprès d'elles jusqu'à l'âge de 4 ans. Ce n'est qu'après la Libération que cette période a été réduite à 18 mois, afin de ne pas limiter l'horizon et le développement du jeune enfant aux murs de la prison.



Maison d'arrêt de Fresnes : quartier des nourrices, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap



Prison de la Petite Roquette : parloir, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. ENPJJ



Photo : Ministère de la Justice - DICOM

Adolescentes en détention



Adolescentes en détention

Qui sont les mineures détenues ?

La délinquance et la criminalité des adolescentes ont enregistré un **accroissement de 27%** en cinq ans (2010/2015). Ce ne sont pas moins de 6412 mineures qui ont été mises en cause durant cette période. Hausse nettement supérieure à celle enregistrée pour les majeurs, hommes et femmes confondus.

Les filles se regroupent souvent en bandes sur le modèle de celles constituées par les garçons : **les Candy Shop, les Bana Danger ou les Tokyo girls...** en rupture parentale et le plus souvent déscolarisées, ces bandes revendiquent leurs origines ethniques. Les groupes de « petites roms » n'appartiennent pas à ces nouvelles socialités délinquantes n'ayant pas de caractères spécifiques (sexués, ethniques, territoriaux...) revendiqués.



© pixabay.com

« Donc premier repas, première gamelle. J'ai pas touché. J'ai pris le dessert et l'entrée. J'ai pas la tête à ça. Après, premier réveil le lendemain surtout, les clac clac, les portes, l'appel. Après la première promenade, le premier entretien avec la chef de bâtiment, un peu stricte mais comme je suis mineure elle essaye d'être douce quand même. Ensuite la première promenade, toutes les filles, c'est pas souvent qu'ils voyent des mineures, donc pourquoi tu es là, tu viens d'où. Je crois que c'est vraiment là le premier choc carcéral en fait. Tu te dis, je vais rester là, qu'est-ce que je fais là ».

Priscillia

« Prison : genre féminin »

Extrait d'entretiens audiovisuels : Jean-François Alonzo et Jean-Michel Armand (Énap) au Centre de détention de Roanne - Décembre 2015

Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Avis du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privées de liberté.

MINEURES

En vertu du principe de stricte séparation entre mineurs et majeurs, les jeunes filles ne doivent pas être hébergées avec les femmes majeures. Néanmoins, en pratique, la séparation par le sexe prime souvent sur la séparation par l'âge. Les quartiers «mineurs» des établissements pénitentiaires étant exclusivement occupés par des garçons, les filles se trouvent la plupart du temps hébergées dans les quartiers réservés aux femmes majeures, sans aménagement au regard de leur âge.

Les six Établissements pour Mineurs (EPM) que compte le territoire français ont été conçus dès l'origine avec une unité de vie destinée à l'hébergement des jeunes filles : la mixité constitue en effet une des caractéristiques fondatrices de ces établissements à visée éducative et s'applique aux activités, notamment à l'enseignement.

A ce jour, pourtant, seuls les EPM de Quiévrechain (Nord), de Lavour (Tarn) et de Meyzieu (Rhône) reçoivent des filles.

Adolescentes en détention

Où sont détenues les mineures ?

> Si la mineure est prévenue (on considère une personne comme « prévenue » dès lors que son jugement n'est pas définitif ou qu'elle est en attente d'un procès initial), le magistrat saisi du dossier peut affecter un mineur soit dans un quartier pour mineurs d'une maison d'arrêt, soit dans un établissement pénitentiaire pour mineurs (6 EPM en France). Toutefois, il n'existe pas de quartiers spécifiques pour les filles au sein des quartiers pour femmes.

Les mineures prévenues ou condamnées sont donc orientées vers un des six EPM, tous disposant d'une unité pour filles. Il arrive parfois qu'elle soient écrouées dans des quartiers pour femmes. elles sont alors isolées des détenues majeures.



Foyer d'action éducative d'Aubervilliers - © Ministère de la Justice, DICOM - C. Montagné



Foyer d'action éducative d'Aubervilliers - © Ministère de la Justice, DICOM - C. Montagné

> Si la mineure est condamnée (une personne est « condamnée » quand elle a été jugée et que sa condamnation est définitive), une proposition d'orientation basée sur la personnalité du condamné, son âge et ses antécédents est transmise à l'autorité compétente pour décider de l'affectation. Cette procédure est obligatoire si le temps d'incarcération à subir est supérieur à 3 mois.- Lorsqu'une mineure prévenue devient condamnée, elle reste dans l'EPM d'origine.

Adolescentes en détention

ZOOM ARRIÈRE

L'histoire de la rééducation des filles se confond tout au long du 19^{ème} siècle avec celle des congrégations religieuses, lesquelles, dans la tradition des refuges, asiles et solitudes pour femmes de « mauvaise vie », ouvrent des établissements pour filles mineures dès les années 1830-1840. La plus importante d'entre elles sera la congrégation des filles du Bon Pasteur qui acceptera le statut des colonies pénitentiaires privées et la tutelle du ministère de la Justice. Les derniers établissements du Bon Pasteur fermeront dans le courant des années 1970.



École de préservation pour jeunes-filles de Fresnes, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. CRHCP Énap



École de préservation pour jeunes filles de Doullens : cours de chant, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. particulière



École de préservation pour jeunes-filles de Doullens, 1930 - ©Henri Manuel - Coll. ENPJJ

Après la promulgation de la loi du 5 août 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes personnes détenues, l'administration pénitentiaire ouvrira ses propres établissements qui prendront le nom d'écoles de Préservation.

Trois d'entre elles perdureront jusqu'en 1945 : Cadillac (Gironde), Clermont (Oise) et celle de Doullens (Somme) des murs d'enceinte de laquelle sautera la jeune Albertine Sarrazin se cassant l'astragale... titre éponyme de son premier roman qui connaîtra un énorme succès.

En 1945 la jeune direction de l'éducation surveillée laissera le public des filles au secteur associatif et n'ouvrira pour elles que deux institutions spéciales d'éducation surveillée (ISES) : Lesparre et Cadillac.

Adolescentes en détention



École de préservation pour jeunes filles de Doullens
: quartier des nourrices, 1930 - ©Henri Manuel -
Coll. ENPJJ



École de préservation pour jeunes-filles de Clermont de l'Oise : pupille dans sa
"cage à poule", 1930 - ©Henri Manuel - Coll. ENPJJ



École de préservation pour jeunes-filles de Clermont de l'Oise : spectacle des pupilles, 1930 -
©Henri Manuel - Coll. ENPJJ



École de préservation pour jeunes-filles de Clermont de l'Oise : atelier de couture, 1930 -
©Henri Manuel - Coll. ENPJJ



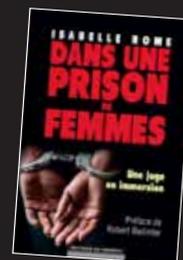
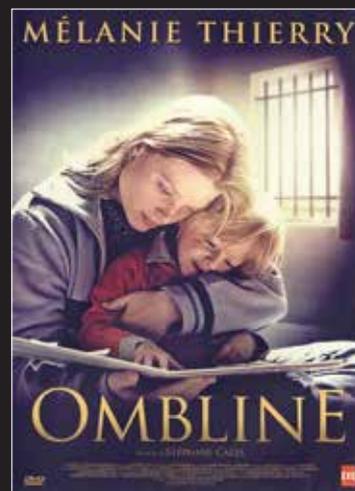
Ont participé à la conception et à la réalisation de cette exposition :

Jean-François Alonzo
 Jean-Michel Armand
 Odette Baix
 Jack Garçon
 Isabelle Guérineau
 Karine Nouhaud

Remerciements :

Direction de l'Énap,
 Rectorat de l'Université catholique de Lyon (UCLy-Lyon),
 Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon,
 Laboratoire de recherche sur la personne (UCLy-Lyon),
 Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine,
 Etablissements Bollec (Rennes),
 Le centre de détention de Roanne et les femmes détenues ayant témoigné.

Merci également à Laëtitia Eleaume, Fabienne Huard-Hardy, Bernard Lévy, Paul Mbanzoulou, Catherine Pénicaud, Eric Vezzoler, Isabelle Wadel et les élèves de la 20^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires pour leur précieuse collaboration et leur soutien.



prison : genre

féminin

Durée : 12 minutes et 34 secondes

le film

Six femmes incarcérées au
Centre de détention de Roanne témoignent :

- > Regards sur la prison,
- > Liens avec les proches,
 - > Maternité,
- > Pratiques religieuses.

Anissa, Catherine, Margot, Priscillia et Sarah apportent chacune leur vécu et leur ressenti.

Au mois de septembre 2015, l'Université Catholique de Lyon a ouvert son nouveau campus sur l'emprise territoriale des anciennes prisons de Lyon, Saint-Paul et Saint-Joseph. Le colloque international inaugural qui s'est tenu les 30 mars et 1^{er} avril 2013 a voulu mettre en perspective la question des femmes détenues.

Rapidement s'est imposée l'idée que la parole des femmes incarcérées devait être présente sans être « confisquée » par les spécialistes.

Ces six femmes condamnées à des peines correctionnelles ou criminelles ont accepté de témoigner autour de ce quoi est fait leur quotidien, de leurs rapports à leurs codétenues, aux personnels pénitentiaires, des liens familiaux qui se délitent ou qui parfois se retissent, de leurs attentes et de leurs espoirs pour « la vie d'après ».

Librement associées au projet de tournage, ces femmes presque encore adolescentes pour certaines parlent sans retenue ni faux fuyants et nous renvoient aux questions fondamentales des peines prononcées et du sens qu'il convient de leur trouver, tant pour les personnes qui en sont l'objet que pour la communauté qui devra, un jour, les réintégrer en son sein.

Des témoignages empreints d'une grande sensibilité qui ne peuvent laisser indifférents.

 **Énap**
École nationale
d'administration
pénitentiaire

Film pédagogique

*réalisé par
Jean-François Alonzo et
Jean-Michel Armand
(Énap - CRHCP)*

Merci aux organisateurs et aux réalisateurs de cette exposition qui expose humainement et dignement une des facettes - trop souvent cachée et ignorée - de notre société qui ne sait toujours pas faire de place aux populations en situation de précarité, de fragilité, de détresse humaine.

Car, nous avons besoin de mieux les connaître et de mieux les écouter pour pouvoir mieux nous connaître - Pour pouvoir co-naître...

Merci de leur faire une place en ce lieu où elle n'est pas pensée...



Devant une telle réalisation,
on se demande si la "prison" n'est pas
souvent nos espaces de liberté
mal assumés - Enfin, la vie entre en
prison - JRF

Les océans ont disparu, le bruit des clés s'est transformé en silence... Il ne reste que des souvenirs sur ces pierres du XIX^e siècle. Mélange de nostalgie et d'espoir en l'humanité.

Ancienne surveillante des prisons de Lyon. K.D.J.

Colloque Reussi à la hauteur de ces motifs mais la question reste en suspens... la place de la femme dans l'humanité? K.D.J.

A tous les femmes détenues au Cachot pour une raison ou une autre.

Juste mes dire que la vie ne s'arrête pas à une peine de prison. Levez les yeux et contemplez l'amour de Dieu pour nous. Ni haine, ni rancune, ni déception, ni démunition ne devaient nous habiter à la suite de prison non, plutôt l'amour car d'inst est écrit à la vie pour vos femmes de une vie de paix et de vie en paix.

Salon!!!

Fredenc Bre-ki, étudiant en master 2 supérieure de développement local.

Quelques minutes dans l'intimité et
la réalité des femmes en prison -

Un devoir d'humanité pour mieux savoir,
moins juger, proposer une autre chance,
un autre regard à toute personne frappée
par l'univers carcéral.

Etre plus humble pour mesurer les situations,
demeurer lucides et bienveillants.

Une vieille prof à la retraite.

Expo très intéressante qui ns dit que
parfois la prison donne des métiers et
de l'avenir aux personnes incarcérées

N-T

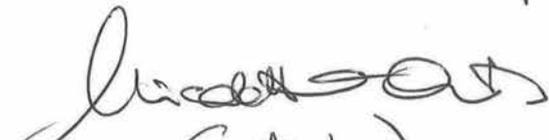
Merci pour cette belle exposition ! Poignant ! Magnifique
travail qui ouvre notre regard et nos coeurs à ce monde
féminin durant quelques instants ! Bravo.

D.C. (étudiante
en médiation
familiale)
le 06.04.16

Une exposition qui ouvre les yeux sur les conditions de détention des femmes et notamment sur le travail qui reste à faire pour obtenir une égalité d'accès aux facilités : cuisine, gymnase...

LL. enseignante
(Université catholique
Lyon)

Merci beaucoup pour votre exposition claire et riche, c'était intéressante et nous a plu beaucoup.


(Italie)

Marcus (Hong Kong)

Monica Espinosa
(Colombie).

Minako (Japon) Kaori (Japon)

 (Turquie)

Yizhen (Chine)

Bonne idée de parler des femmes prisonnières
Sont-elles traitées différemment des hommes et
a-t-on évalué leur potentiel de réinsertion -
Le témoignage d'un ancien gardien est intéressant

J.D. Rekratei, EN

Sören Andersen directrice FRESNET
D. Ciavatti

Cette exposition particulièrement intéressante nous présente un monde méconnu, présenté par des hommes ayant un vécu et une histoire dans ces lieux. Etudiante en architecture et travaillant sur les prisons dans le cadre de mon mémoire de fin d'étude, cet échange passionnant m'a permis d'appréhender le monde pénitentiaire et l'histoire des masses de Saint Paul et de ses hommes.

Merci pour la passion que vous transmettez -

Merci pour cette ouverture des yeux sur l'évolution des vies des femmes incarcérées et cette découverte de témoignages! Quel lieu symbolique que l'UCV St Paul pour cette exposition - Devant la façade les gens possèdent les mêmes besoins universels ... Merci -

MD

Magali
étudiante
Médiation Familiale

Ancienne voisine de l'ancienne prison St Paul,
je suis touché par l'évolution de cette condition
carcérale et la volonté des jeunes femmes de se
construire un avenir - Merci

M. Hamel

Très intéressant de voir avec le film (Reaume) la
volonté des femmes pour s'en sortir. cf. Brief

Cette exposition m'a apporté beaucoup d'éléments intéressants
sur le milieu carcéral. Merci! Fanny

intérêt certain pour cette petite expo
ou apprend pas une de choses.
Comment comprendre avec les progrès humanistes
les prisons; les prisonniers ce ressorteur peut-être
plus aigri et dangereux qu'en y entrant?
Du Robert?

Exposition très intéressante, Merci!

Clair Étudiante en droit.

prison :

genre **féminin**



Énap

École nationale
d'administration
pénitentiaire

440 av. Michel Serres, CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9

Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - Fax : +33 (0)5 53 98 98 99

www.enap.justice.fr

www.e-nap.enap.intranet.justice.fr



Conception graphique et impression :

Unité édition,

Département Ressources documentaires,

Direction de la recherche et de la
documentation (Énap)

Version mai 2016



Flashez-moi pour
accéder à la
BOUTIQUE EN LIGNE



<http://presses.enap.justice.fr/fr-la+boutique.html>